



NOTICE A L'ATTENTION DU PRESCRIPTEUR

pour le retour ou le maintien à domicile

L'assurance maladie ayant proscrit les modèles d'ordonnance, vous trouverez ci-joint une liste des matériels les plus courants pouvant faciliter le retour ou le maintien d'un patient à domicile.

Pour tous les appareils, préciser le poids et la taille du patient pour permettre la délivrance d'un matériel au plus près de sa morphologie.

- Déambulateur : fixe, à 2, 3 ou 4 roues
NB : Le déambulateur à 3 ou 4 roues est équipé de freins à main nécessitant d'avoir une force suffisante dans les poignets
- Cannes (anglaises, tri ou quadripodes)
- **Potence sur pied** (s'installe à la tête d'un lit non médicalisé, pour permettre au patient de se redresser en utilisant la poignée de la potence)
- **Lit médicalisé**
 - * standard (90 cm de large) pour personne de moins de 135 kg
 - * grande largeur (120 cm) pour personne de plus de 135 kg
- Matelas (simple, gaufré, à mémoire de formes, à air)
- Table roulante adaptable
- **Fauteuil roulant manuel**
 - * pliant (se charge facilement dans un coffre de voiture)
 - * de confort (non pliant, plus encombrant mais permettant une installation par inclinaison facilitant le repos)

 - * Options éventuelles : repose jambe (à droite, à gauche), coussin d'assise (mousse, gel, à mémoire de forme, à air)
- **Lève personne électrique** (avec hamac)
- Appareil de transfert (patient en capacité de se tenir en position debout)
- Montauban (fixe, à roulettes, réglable en hauteur)
- Surélève WC
- Planche de bain, siège de bain pivotant (pour baignoire)
- Chaise de douche (fixe, à roulettes).

Pour les appareils figurant **en gras** sur cette liste, **un renouvellement annuel** d'ordonnance sera demandé au patient.